

REGLEMENT – DÉCOUVERTE DE LA STATION DE TRAIL DES 3 VALLÉES DU DOURDANNAIS

1. ORGANISATEUR

L'événement de la « découverte de la Station de Trail des 3 Vallées du Dourdannais » est organisé par la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix.

2. DATE ET LIEU DE L'ÉVÉNEMENT, ACCÈS ET PARKING

L'événement a lieu le 27 septembre 2025.

Le départ et l'arrivée de l'événement se situe au Gymnase des Closeaux, Route d'Étampes 91540 Saint-Chéron.

L'accès :

- Par la route via N20, A10, D116, D132 direction St Chéron.
- RER gare de St Chéron.

Parking :

- Au Gymnase,
- Á la maison des jeunes Route d'Étampes,
- Á la gare rue des Herbages et rue Racary,
- Route de l'Eglise à Félix

3. TARIF, DOSSARD, CLASSEMENT, CONSIGNE, ANIMAUX

Cet événement étant une découverte de la station de Trail, il n'y a aucun frais de participation, pas de dossard, pas de chronométrage, pas de classement ni de récompense et pas de consigne ni de vestiaires.

Pour cette matinée de découverte les chiens ne sont pas autorisés même en CANICROSS.

4. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour valider sa participation, chaque participant devra fournir une attestation sur l'honneur d'aptitude physique :

- Personne Majeur,
- Enfant seul de 16 à 18, signé par représentant légal
- Enfant accompagné de 10 à 18, signé représentant légal.

Possibilité de l'obtenir sur le site de la CCDH, ou une attestation PPS sur le site <https://support-pps.athle.fr>.

Par ailleurs, les participants mineurs doivent être également en possession d'une autorisation parentale de participation.

Chaque participant se présentant sur le départ se déclare apte à supporter les efforts imposés par cette épreuve et renonce à tout recours contre l'organisation en cas d'accident consécutif à une quelconque déficience personnelle. Nous ne répondrons pas de votre conduite, et l'attestation d'aptitude physique, vaut confirmation de votre part que vous êtes seul responsable de votre santé.

Toute personne usurpant ou indiquant de fausse information, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

5. ÉPREUVE

Afin de faire découvrir la Station de Trail des 3 vallées du Dourdannais ainsi que l'application ON piste jointe, il est proposé aux participants 3 parcours éphémères, (tracés que pour cette matinée de découverte), en nature et en autonomie complète.

Ils seront connus et mis à disposition le jour de l'épreuve, via le repérage physique sur le terrain et par l'application ON piste en trace GPX et en radioguidage.

Les parcours proposés pour ce 27 septembre, peuvent exclusivement être effectués en marche, marche nordique ou course à pied trail.

Il n'est accepté aucun vélo sur les parcours.

Du fait de certaines difficultés techniques liées au relief et nature de sol du terrain, ces parcours ne sont pas ouverts aux personnes à mobilité réduite, excepté en joëlette.

Événement ouvert à toutes et à tous, licenciés ou non, de plus de 16 ans. Les enfants de 10 à 16 ans sont acceptés avec présence des parents.

3 parcours :

- 1, env 7 Km pour 110m de D+, marquage 1 Vert
- 2, env 11 Km pour 220m de D+, marquage 2 Bleu
- 3, env 14,5 Km pour 280 de D+, marquage 3 Rouge

6. HORAIRES ET BARRIERES

L'accueil se fait à partir de 09H30. Le départ est à partir de 10H00 et jusqu'à 10H30.

Les 3 parcours seront fermés à partir de 13H00 ce qui sous-entend que l'ensemble des participants auront regagné l'arrivée pour 13H00 maximum.

7. EQUIPEMENT

Les bâtons de trail ou de marche nordique sont autorisés uniquement sur les portions de chemin large, en laissant la possibilité aux autres participants de doubler.

Ils sont proscrits en utilisation sur les singles très peu large et devront de fait être portés.

Matériel recommandé :

- Téléphone mobile,
- Réserve d'eau de 0,5 litre minimum et vivres de course,

8. RAVITAILLEMENT

Cet événement est en autonomie complète sans ravitaillement.

Un rafraichissement sera proposé à l'arrivée.

9. ANNULATION ET INTERRUPTION DE L'EPREUVE

- Pour crise sanitaire, situation de force majeure ou de cas légitime pour l'organisateur,
- En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit d'interrompre l'épreuve en cours ou de modifier les horaires de départ.

11. SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

Surveillance médicale assurée par une association de secouristes avec poste de secours à l'arrivée.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Du fait des difficultés d'accès au parcours, le temps d'intervention, en cas d'accident, ne pourra en aucun cas être retenu pour un quelconque recours contre l'organisation. Les parents, dirigeants, tuteurs et éducateurs sont responsables des mineurs qu'ils engagent.

Bien que des signaleurs seront déployés sur le parcours pour votre sécurité, les participants devront respecter les dispositions du code de la route sur les voies de circulation.

14. ASSURANCE / RESPONSABILITE

Pour l'organisation d'événement, la CCDH a une assurance responsabilité civile souscrite.

Les licenciés doivent se conformer aux conditions de licence requises par leur fédération nationale. Ils bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Les autres participants non licenciés doivent, dans leur intérêt, s'assurer personnellement contre les risques liés à la pratique de la course à pied et de la marche nordique en compétition et leurs éventuelles conséquences professionnelles.

Lors de votre inscription sur l'application ON piste, vous accepter de fait les CGU de celle-ci.

16. DROITS A L'IMAGE

Tout coureur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.